



Jusqu'au samedi 31 octobre 2020

Appel à candidatures : résidence d'écriture en Mayenne

L'association Lecture en Tête organise sa 11e résidence d'écriture qui se déroulera en 2021/2022 en Mayenne. Cette résidence, basée à Laval et à vocation départementale, est ouverte à tous les écrivains n'ayant pas écrit plus de cinq fictions. La résidence est, d'une part, consacrée à l'écriture personnelle et, d'autre part, à des animations et rencontres littéraires dans le département. Date limite de candidature : samedi 31 octobre 2020.

La résidence se compose de deux activités, l'écriture personnelle et la médiation littéraire, qui se déroulent sur trois mois (fractionnés en plusieurs périodes ou bien consécutifs), entre octobre 2021 et mai 2022, et définies en concertation avec l'écrivain retenu. C'est donc une forme « d'auteur associé » autour des projets de Lecture en Tête qui est recherchée à travers cette résidence, tout en préservant de bonnes conditions de travail personnel pour l'auteur invité.

Éligibilité

L'auteur retenu :

- est publié chez un éditeur régulièrement valorisé par les sélections du Festival du Premier Roman et des Littératures Contemporaines ou les programmations de Lecture en Tête,
- n'a pas publié plus de cinq romans adultes,
- a un projet d'écriture personnel en cours
- accepte d'animer des activités publiques (ateliers d'écriture, lectures, rencontres...),
- accepte de s'impliquer dans le projet annuel de l'association Lecture en Tête,
- dispose d'un permis de conduire et, si possible, d'un moyen de locomotion personnel (facultatif).

Modalités pratiques

La résidence de trois mois sera répartie, par périodes minimales de 2 à 3 semaines consécutives, entre octobre 2021 et mai 2022 et sera définie entre l'auteur et les organisateurs. Cette répartition est modulable et peut être assouplie selon la situation personnelle de l'auteur. L'auteur réside à Laval, dans un appartement mis à disposition par la Ville de Laval. Il est souhaité que l'auteur possède un véhicule pour pouvoir être autonome. La résidence se doit de rayonner sur le département de la Mayenne (commune, communauté de communes ou pays). L'auteur sera donc amené à se déplacer régulièrement. Il est souhaité que l'auteur en résidence s'implique le plus possible dans la vie mayennaise, dans ses activités littéraires, culturelles et artistiques.

Rémunération

Il a été choisi de rémunérer l'auteur en résidence sous forme de droit d'auteur, déclaré à l'AGESSA **sur la base de 1800 € net par mois, soit un total de 5400 € net**. Des textes seront donc demandés au cours de la résidence ou à la fin, à l'occasion d'une potentielle restitution. Les collectivités partenaires pourront disposer librement de ces textes. Les textes de création personnelle demeurent la propriété de l'auteur. Tous les déplacements liés aux activités de la résidence seront remboursés sur les bases du coût kilométrique (barème des impôts). Un aller-retour, de son lieu d'habitation à Laval, par période de résidence sera également remboursé en fonction du nombre de périodes (5 maximum). Les frais de nourriture seront à la charge de l'auteur, l'organisation mettant à sa disposition un logement équipé d'une cuisine et du matériel nécessaire à la vie quotidienne.

Si vous êtes intéressé par cette proposition, nous vous invitons à envoyer un courrier à l'association présentant votre parcours et surtout vos projets d'écriture et d'animations dans le cadre d'une résidence avant le 31 octobre 2020. Vous trouverez en pièce jointe le cahier des charges sur lequel vous pourrez fonder votre candidature. Toute candidature reçue fera l'objet d'un entretien courant décembre 2020

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-candidatures-residence-d-ecriture-en-mayenne>